

Année européenne de l'éducation par le sport

AEES 2004

2001/0244(COD) - 17/04/2002

La commission a adopté le rapport de Doris PACK (PPE-DE, D) approuvant la proposition dans ses grandes lignes sous réserve d'un certain nombre d'amendements (procédure de codécision, 1ère lecture). Ceux-ci visent à apporter des améliorations et clarifications au texte -que la commission estime être assez mal rédigé- entre autres pour souligner la portée éducative du sport, notamment en matière d'intégration, de paix et coopération et de lutte contre la xénophobie, et pour encourager l'activité physique des personnes de tous les âges et la participation des jeunes défavorisés et des handicapés aux actions proposées. Pour les jeunes qui pratiquent un sport de compétition, les députés réclament des moyens plus flexibles leur permettant de poursuivre ou de compléter leurs études, tout en insistant sur le fait que le sport et le volontariat apportent une éducation parallèle ou informelle profitables à tous ceux qui les pratiquent. Tout en maintenant le budget prévu par la Commission européenne de 11,5 millions d'euros, la commission parlementaire estime que la répartition entre les années 2003 et 2004 sera à fixer par l'autorité budgétaire. Le rapport note également que les moyens prévus par la Commission pour réaliser des enquêtes et des études seraient mieux utilisés pour l'organisation d'une compétition d'athlétisme entre écoles dans les états membres, où les équipes nationales vainqueurs auront la possibilité de se rendre à Athènes pour assister aux Jeux Olympiques. Finalement, les députés veulent assurer une pérennisation de l'attention portée au sport en 2004 et proposent la création des réseaux promouvant la valeur éducative du sport ainsi que des bases de données en ligne montrant l'intégration du sport dans les systèmes éducatifs dans les états membres, permettant l'échange de bonnes pratiques.